

Document de consultation de l'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) sur l'information relative à la durabilité

Extrait, Compte rendu de la réunion publique du 12 mai 2022 fait par le Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public

Le 9 mai 2022, l'IPSASB a donné le coup d'envoi à une consultation mondiale en publiant le document de consultation intitulé [*Promouvoir l'information sur la durabilité dans le secteur public*](#). La date limite pour y répondre est le 9 septembre 2022.

L'IPSASB a lancé cette consultation en réponse à la demande croissante de ses parties prenantes pour des indications qui permettraient de contribuer au développement durable et d'apporter un éclairage sur les questions liées aux changements climatiques qui se posent dans le secteur public. Les discussions du Groupe aideront à orienter la réponse du CCSP au document de consultation de l'IPSASB. Elles permettront aussi d'exposer les points de vue canadiens dans le cadre de la consultation de l'IPSASB, qui s'étalera sur quatre mois. Dans son [*plan stratégique 2022-2027*](#), le CCSP s'est donné pour objectif de **collaborer avec l'IPSASB** sur les questions d'intérêt commun pour le secteur public, notamment les initiatives pertinentes en matière de durabilité¹. Pour atteindre cet objectif, le CCSP a demandé aux membres du Groupe de lui faire part de leur avis et de leurs réflexions sur les questions abordées dans le [*document de consultation*](#) de l'IPSASB.

Voici les prises de position préliminaires soumises au Groupe pour commentaires.

- Il est nécessaire d'élaborer des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public. Du fait de son expérience, de ses processus et de ses relations, l'IPSASB serait en mesure d'élaborer de telles indications.
- L'IPSASB devrait collaborer avec d'autres organismes internationaux, dont le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB), pour établir les obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et les informations à fournir en lien avec les changements climatiques en premier.
 - À quelles autres questions relatives à la durabilité l'IPSASB devrait-il accorder la priorité, et pourquoi?
- Le [*document de consultation*](#) traite des principaux catalyseurs qui sont nécessaires pour que l'IPSASB puisse aller de l'avant avec l'élaboration d'indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public. Ces catalyseurs comprennent :
 - l'affectation de ressources;

¹ Les grands axes stratégiques inclus dans le plan stratégique 2022-2027 du CCSP sont notamment l'élaboration de normes comptables pertinentes et de haute qualité, l'amélioration des relations avec les parties prenantes et les autres normalisateurs, et le soutien aux initiatives axées sur l'avenir en matière de comptabilité et de rapports, y compris l'information sur la durabilité.

- la création d'un groupe de référence;
- l'utilisation efficace et efficiente du temps des membres de l'IPSASB;
- la collaboration avec d'autres normalisateurs internationaux;
- le dialogue avec des normalisateurs nationaux.

Table ronde sur le document de consultation de l'IPSASB sur l'information relative à la durabilité

Le Groupe croit qu'il est effectivement nécessaire d'élaborer des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public. Il constate lui aussi que la demande des parties prenantes pour de telles indications est en croissance. Le Groupe y voit une occasion d'aider les entités du secteur public par l'élaboration de normes.

Voici les arguments avancés par les membres du Groupe à ce propos.

- L'environnement est un élément essentiel de la qualité de vie, et le [document de consultation](#) ouvre la possibilité, pour la profession, de contribuer à l'élaboration et à l'adoption de normes d'information sur la durabilité qui servent l'intérêt public.
- La durabilité favorise la stabilité économique, la cohésion sociale et la qualité de vie, trois questions fondamentales lorsqu'il s'agit de l'intérêt public.
- Tous les citoyens ont la responsabilité collective de protéger les ressources mondiales telles que l'air, le sol et l'eau. L'élaboration de normes d'information sur la durabilité pour le secteur public ne saurait se faire sans la consultation des gouvernements autochtones (entités du secteur public) et des communautés autochtones (gardiens de la nature).
- Les responsabilités du secteur public en matière de durabilité ne sont pas les mêmes que celles du secteur privé, surtout en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques. Du côté du secteur privé, les indications et projets actuels qui concernent l'information sur la durabilité sont axés sur les besoins des investisseurs plutôt que sur les perspectives des autres parties prenantes. Le secteur public encadre le secteur privé pour ce qui touche entre autres l'environnement, les émissions et la durabilité, mais il doit aussi s'acquitter d'autres responsabilités importantes qui lui sont propres. Il doit notamment répondre à de nombreuses parties prenantes, bâtir des infrastructures résilientes, protéger l'environnement et gérer les terres, les eaux et la qualité de l'air. Les changements climatiques peuvent avoir des répercussions sur les actifs et les sources de revenus des entités du secteur public, les droits des citoyens et les programmes gouvernementaux. Bref, le secteur public a besoin de normes d'information sur la durabilité qui sont adaptées à ses circonstances.
- En l'absence de normes, les gouvernements maintiendront une approche réactive, et les effets des changements climatiques continueront de se faire sentir. La normalisation aiderait à inciter les entités du secteur public à recueillir des données et à les évaluer par rapport aux normes, ainsi qu'à planifier des projets d'infrastructure qui cadrent bien avec leurs objectifs de durabilité à long terme.

- On constate déjà les effets des changements climatiques dans le monde entier. Pour commencer à présenter de l'information sur ces questions et trouver des moyens d'en atténuer les répercussions futures, le secteur public a besoin de normes d'information sur la durabilité.

Un membre du Groupe a demandé si l'on avait déjà une idée des gouvernements nationaux qui seraient plus enclins que d'autres à adopter les normes que l'IPSASB propose d'élaborer dans son [document de consultation](#). Dans certains pays, il peut y avoir des questions plus urgentes que la durabilité et l'information la concernant, comme l'insécurité alimentaire dans les pays en développement. Les personnes ayant soumis la question ont répondu que c'était difficile à prévoir. Cela dit, on peut s'attendre à ce que les pays qui ont déjà adopté les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) soient parmi les premiers à adopter les normes dont traite le document de consultation de l'IPSASB. Les pays en développement ont généralement de la difficulté à élaborer leurs propres normes nationales et se tournent souvent vers les normes IPSAS.

Deux membres du Groupe ont demandé si l'harmonisation avec les [objectifs de développement durable \(ODD\) des Nations Unies](#) était importante dans le contexte de l'information sur la durabilité dans le secteur public. Les personnes ayant soumis la question ont répondu que ces objectifs interpellaient un peu moins les pays membres de l'[Organisation de coopération et de développement économiques](#), compte tenu du niveau de développement de ces pays. Un membre du Groupe a toutefois fait remarquer que les gouvernements autochtones seraient favorables à ce que l'on accorde de l'importance aux ODD, vu leur pertinence pour les communautés autochtones. Dans les pays développés, un large écart subsiste entre les réalités des autochtones et celles de la société dominante. Un membre du Groupe a ajouté que les [normes proposées par l'ISSB](#) (en anglais) ne semblent pas répondre aux besoins des gouvernements nationaux en ce qui concerne l'atteinte des ODD.

Un membre du Groupe a soulevé la relation étroite qu'entretiennent les peuples autochtones avec l'environnement. Il a fait observer que ces peuples sont les gardiens de la nature et que c'est sur les terres autochtones que subsiste aujourd'hui 80 % de la biodiversité restante dans le monde. Un membre du Groupe cite le paragraphe 1 de l'article 32 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones², selon lequel ces derniers doivent être consultés lorsqu'il s'agit de définir et d'établir des priorités et des stratégies pour la mise en valeur et l'utilisation de leurs terres ou territoires, et d'autres ressources. De manière générale, les membres du Groupe s'entendent pour dire qu'il sera primordial de faire participer les peuples autochtones à l'élaboration des normes d'information sur la durabilité et de les consulter en amont dans le processus.

² Par sa résolution du 13 septembre 2007, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le texte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des autochtones.

Plusieurs municipalités canadiennes ont déjà commencé à fournir, avec leurs états financiers, des informations sur la durabilité. En février 2022, le gouvernement fédéral a annoncé que le Canada appuyait le cadre du [Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques \(GIFCC\)](#) (en anglais) et qu'il se joindrait au nouveau [Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature \(GIFN\)](#) (en anglais). Il y a donc une volonté, au Canada, de faire progresser le dossier de l'information relative à la durabilité.

Un membre du Groupe a mentionné les différences importantes qui existent entre les secteurs public et privé pour ce qui est des répercussions et des considérations liées à l'information sur la durabilité. Le rôle et les responsabilités du gouvernement sont en effet différents des attentes et des objectifs que doivent remplir les entreprises du secteur privé. Les exposés-sondages de l'ISSB, soit les projets des normes [IFRS S1 Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité](#) et [IFRS S2 Informations à fournir en lien avec les changements climatiques](#), contiennent des indications importantes. Cela dit, les membres du Groupe soutiennent la proposition du [document de consultation](#) selon laquelle l'IPSASB pourrait aussi s'appuyer sur les travaux d'autres organisations avec lesquelles il a des relations bien établies.

La plupart des membres du Groupe ont dit que l'IPSASB était à même de piloter l'élaboration de normes d'information sur la durabilité pour le secteur public. En plus de posséder l'expertise et l'expérience nécessaires pour diriger ce projet, l'IPSASB a montré par le passé qu'il savait élaborer des normes en collaboration avec des parties prenantes de partout dans le monde.

Un membre du Groupe a souligné qu'il pourrait être nécessaire de collaborer avec d'autres professionnels (économistes, ingénieurs, actuaires, environnementalistes, etc.) pour que tous les enjeux et possibilités soient pris en compte.

Voici d'autres points à prendre en considération, selon les membres du Groupe, pour assurer la cohérence entre les normes d'information financière et les normes d'information sur la durabilité.

- Il faudra déterminer les modifications à apporter au Cadre conceptuel et au modèle d'information en vue de leur utilisation pour l'élaboration de normes d'information sur la durabilité.
- Il importe de tenir compte des particularités du capital naturel du Canada, où 89 % des terres sont contrôlées ou gérées par des entités du secteur public. Le projet de l'IPSASB sur les ressources naturelles est un bon point de départ pour le pays. Le CCSP devrait commencer à réfléchir aux modifications qui pourraient devoir être apportées aux futures normes de l'IPSASB sur les ressources naturelles afin qu'elles puissent être intégrées dans les normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- Le point de vue des communautés autochtones (répercussions et considérations) doit occuper une grande place dans l'élaboration de normes d'information sur la durabilité.
- Il semble que les efforts soient surtout axés sur la réduction des émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Or, il faudrait aussi tenir compte des effets des émissions de méthane sur l'environnement et le climat.

- Pour prendre des décisions éclairées, il faut pouvoir s'appuyer sur de l'information de qualité (voir le cadre proposé à la figure 5 du [document de consultation](#)).
- Commencer par des normes générales est une approche judicieuse. Cela dit, le temps presse, vu le rythme soutenu des changements climatiques. Il faut trouver l'équilibre entre, d'une part, l'urgence de mettre en place des normes d'information sur la durabilité et, d'autre part, le niveau de qualité et l'ampleur des consultations que l'on vise dans l'élaboration de ces normes.
- Le Canada possède beaucoup de ressources naturelles. Il serait bon de continuer de consulter les parties prenantes tout au long de l'avancement des travaux d'élaboration de normes d'information sur la durabilité.

En conclusion, le Groupe reconnaît la nécessité d'élaborer des indications internationales concernant l'information sur la durabilité propres au secteur public. Fort de son expérience, de ses processus et de ses relations, l'IPSASB est bien positionné pour diriger ce projet.

Le Groupe est d'accord que l'IPSASB devrait collaborer avec d'autres organismes internationaux, dont l'ISSB, et tirer parti de leurs travaux pour établir les obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et les informations à fournir en lien avec les changements climatiques en premier. Plusieurs des membres du Groupe s'entendent toutefois pour dire que les indications proposées par l'ISSB sont surtout axées sur les besoins des investisseurs et la valeur d'entreprise, et qu'il est donc nécessaire d'élaborer des indications plus générales ainsi que des indications propres au secteur public.

Selon le Groupe, parmi les principaux catalyseurs proposés dans le [document de consultation](#), il n'y en a aucun qui ne convient pas. Néanmoins, le Groupe croit que plusieurs améliorations pourraient être apportées à ce chapitre. Il faudrait entre autres prévoir, dans le processus de consultation, la participation des peuples autochtones (gouvernements et communautés).

Les membres du Groupe ont souligné qu'il pourrait être utile, pour répondre au [document de consultation](#) de l'IPSASB, de savoir avec plus de certitude à quelle structure on peut s'attendre au Canada pour les activités de normalisation concernant l'information sur la durabilité. Les travaux du [Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada \(CEIN\)](#) et ses recommandations relativement à la création d'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité ainsi que la nouvelle [stratégie internationale du CCSP](#) sont autant de facteurs qui influenceront sur la décision qui sera prise au cours des prochains mois quant à cette structure.

Enfin, les personnes ayant soumis les questions ont remercié les membres du Groupe pour leurs observations et réflexions. Un représentant de l'IPSASB a invité les membres du Groupe à répondre au [document de consultation](#) de l'IPSASB et à participer à la consultation du CEIN sur la [recommandation relative à la mise sur pied d'un conseil canadien des normes d'information sur la durabilité](#), car il est important que tous les points de vue soient pris en compte. Les répondants au document de consultation sont priés de transmettre leurs commentaires par l'entremise du lien « Submit a Comment » sur le site Web de l'IPSASB.